

Etude inter-bassins

Impact des procédures "Loi Sapin" lancées en 1999
pour les services publics d'eau et d'assainissement.

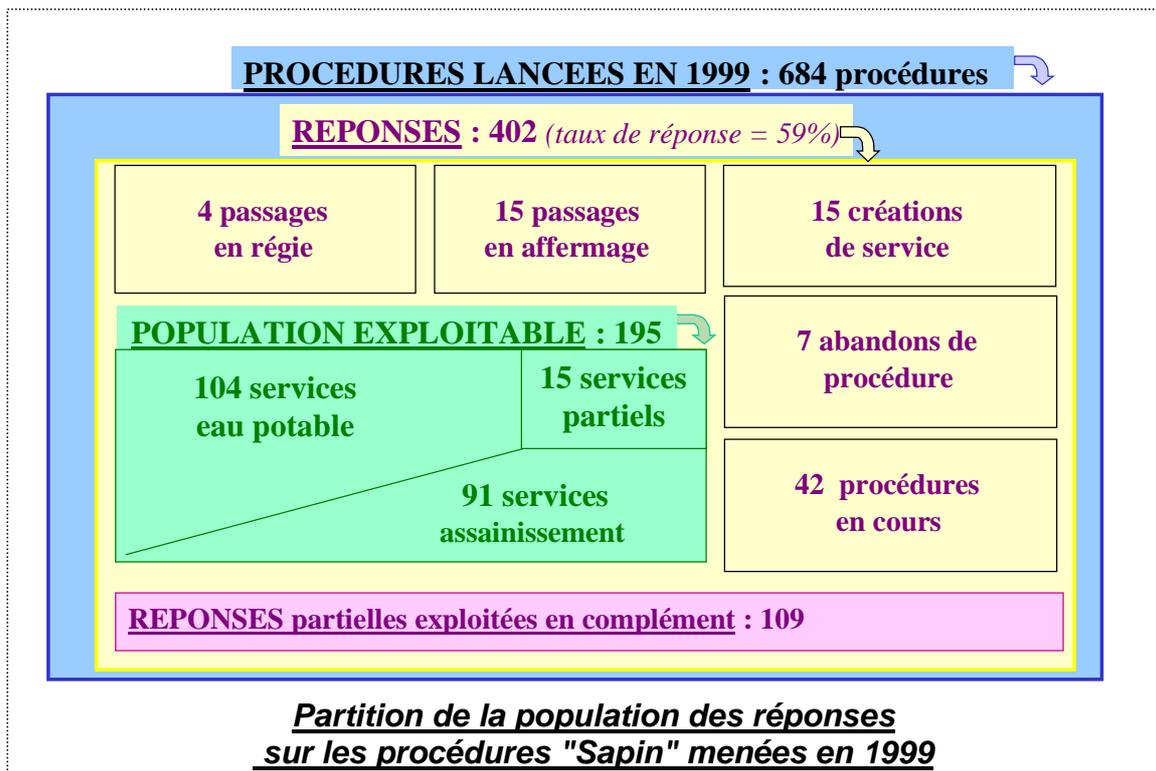
Recueil des principaux résultats



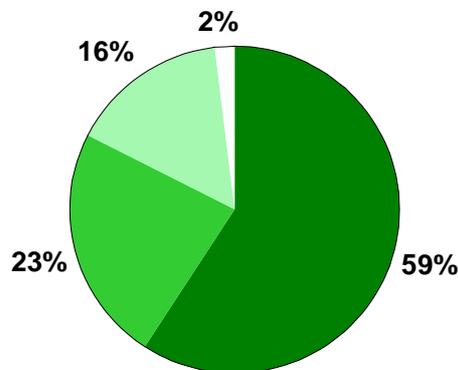
Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement
- ENGREF Montpellier -
Mars 2001



1. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON



Taux de réponse : 59 %



0 à 4 000 habitants 4 000 à 8 000 habitants
 8 000 à 20 000 habitants Plus de 20 000 habitants

Répartition du nombre de procédures Sapin par taille des collectivités – population exploitable 1999

- L'étude porte sur 195 procédures Loi Sapin menées en 1999. Les prix et les données calculées ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des services d'eau, mais d'une population bien spécifique de services ayant renouvelé leur contrat en 1999.
- Les services concernés appartiennent en majorité à des petites collectivités.
- Les services d'eau et d'assainissement sont représentés à parts sensiblement égales.

2. OBSERVATOIRE DES PRIX

Deux approches complémentaires

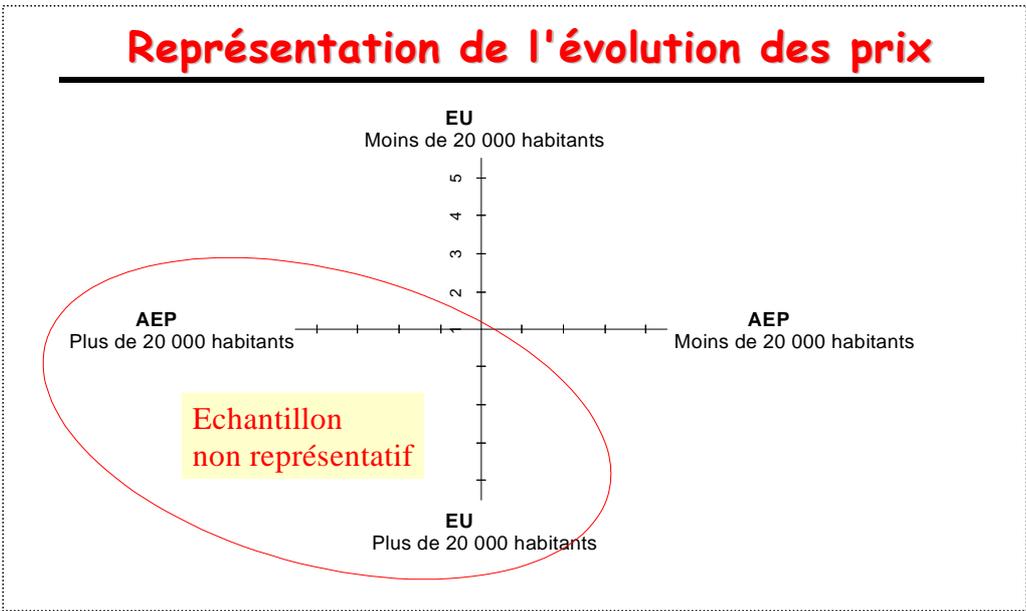
1. Prix moyen HT délégataire

- ⇒ Recettes du délégataire
- Volume facturé**
- ⇒ moyenne pondérée par les volumes

2. Prix au m3 HT pour 120 m3

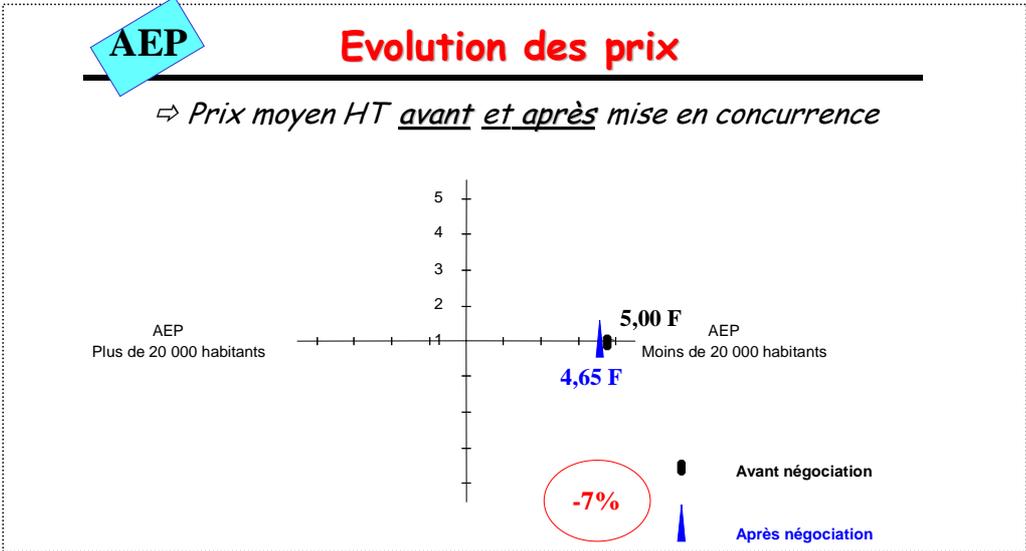
- ⇒ prix délégataire + part collectivité
- ⇒ calculé à partir du tarif
- ⇒ moyenne pondérée par les volumes
- ⇒ plus représentatif du coût supporté par l'utilisateur

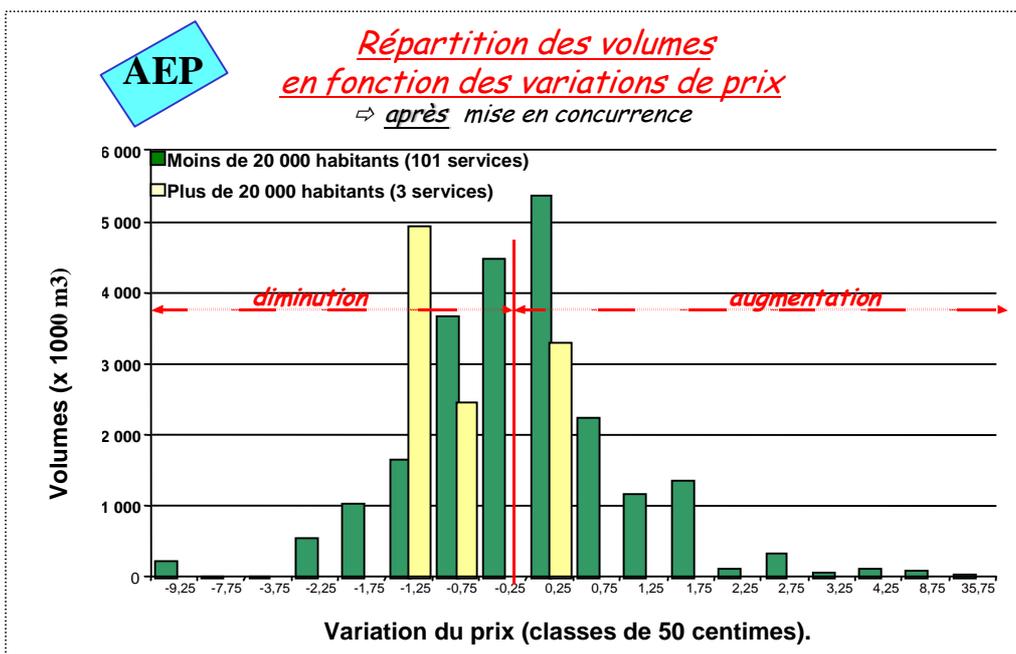
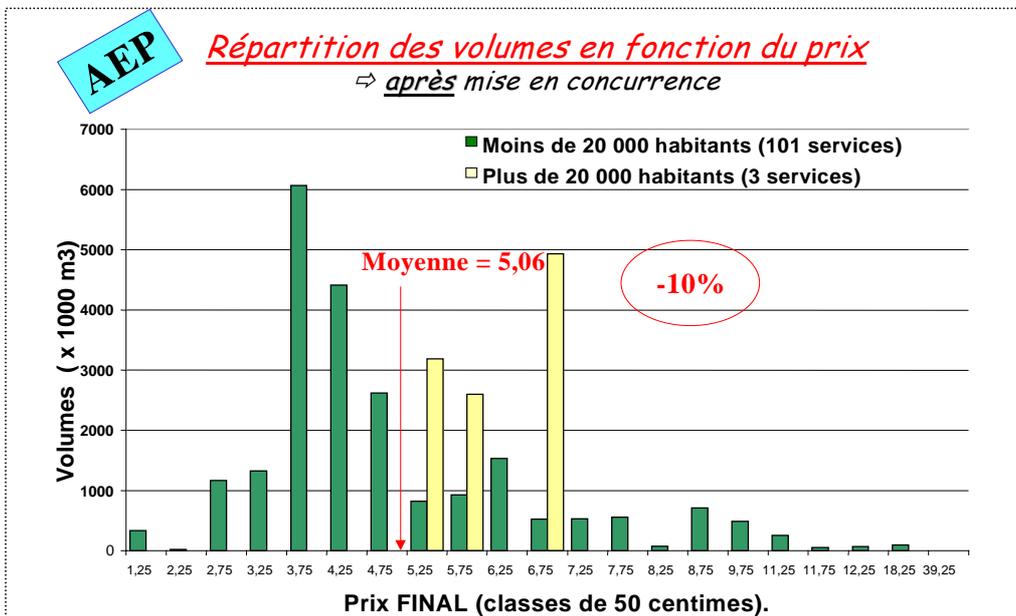
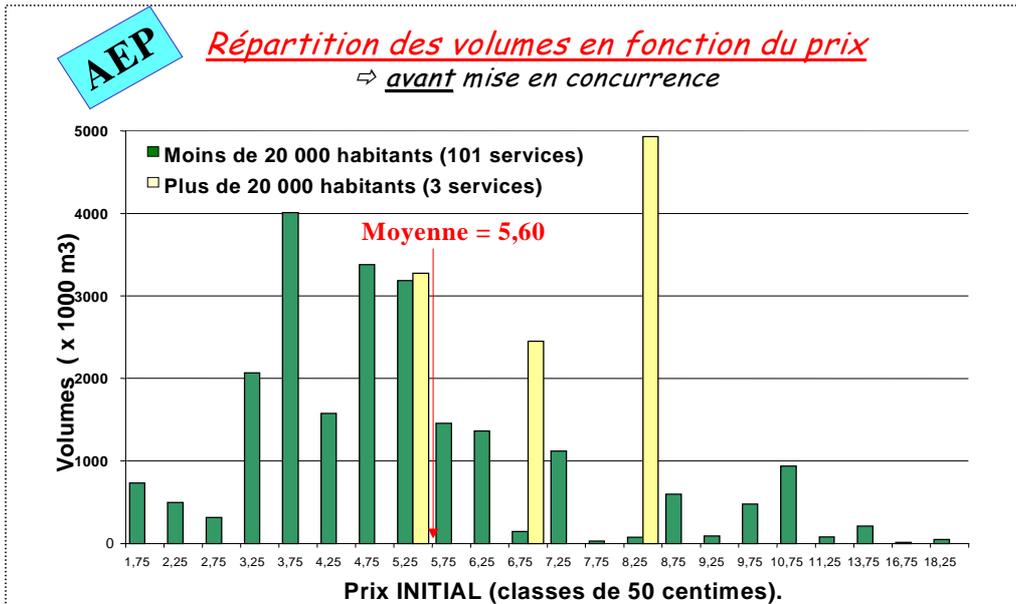
2.1 Prix délégataire

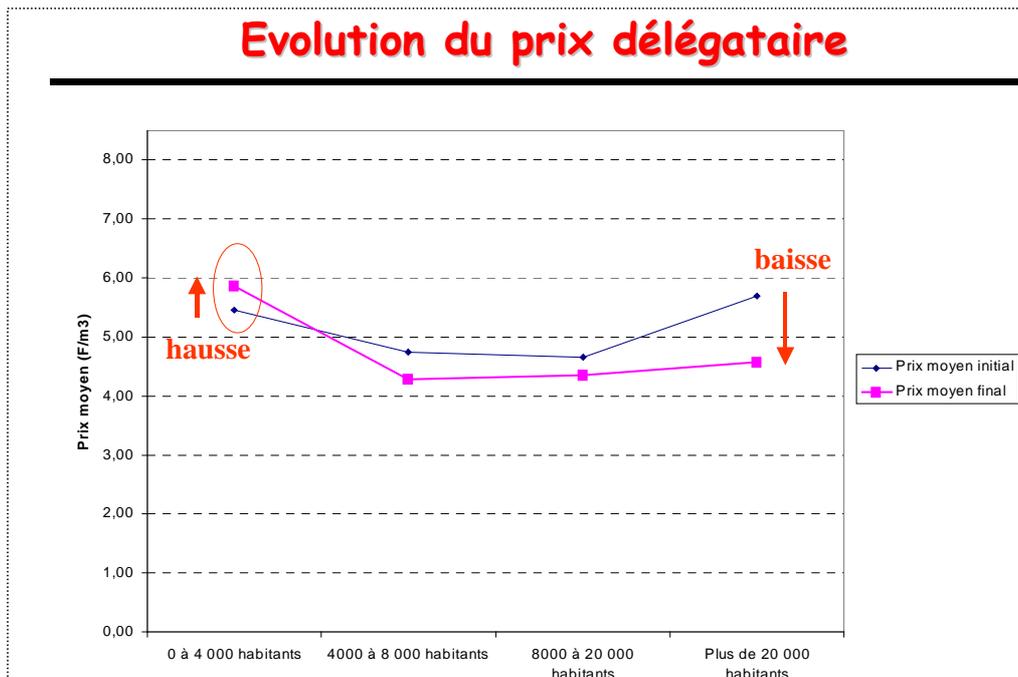


⇒ L'ensemble des calculs liés aux prix a été effectué sur la base de la population exploitable des réponses (195 services), principalement des services de moins de 20 000 habitants.

2.1.1 Eau potable

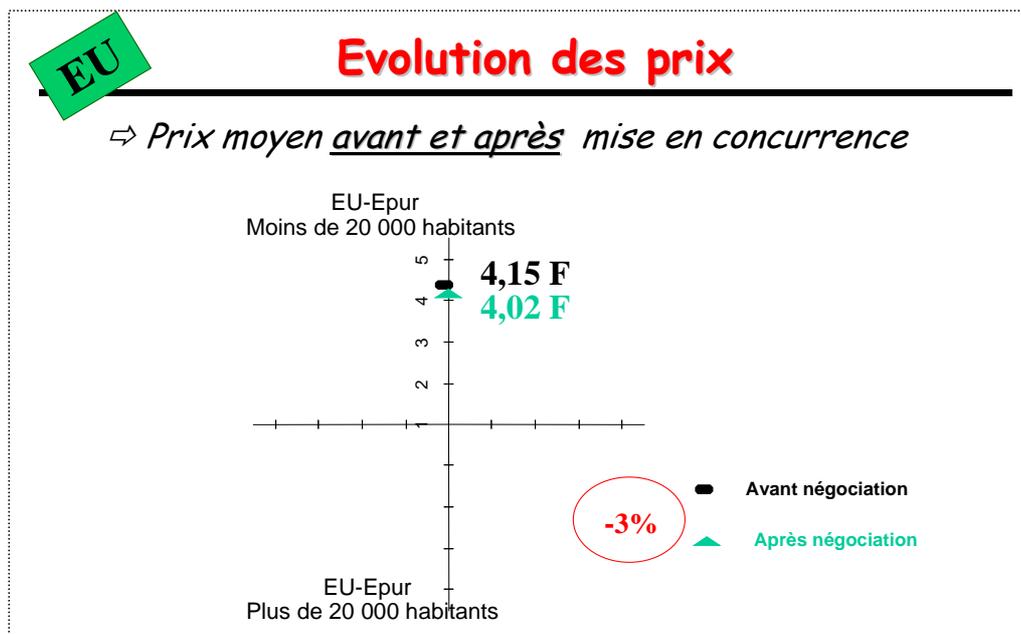


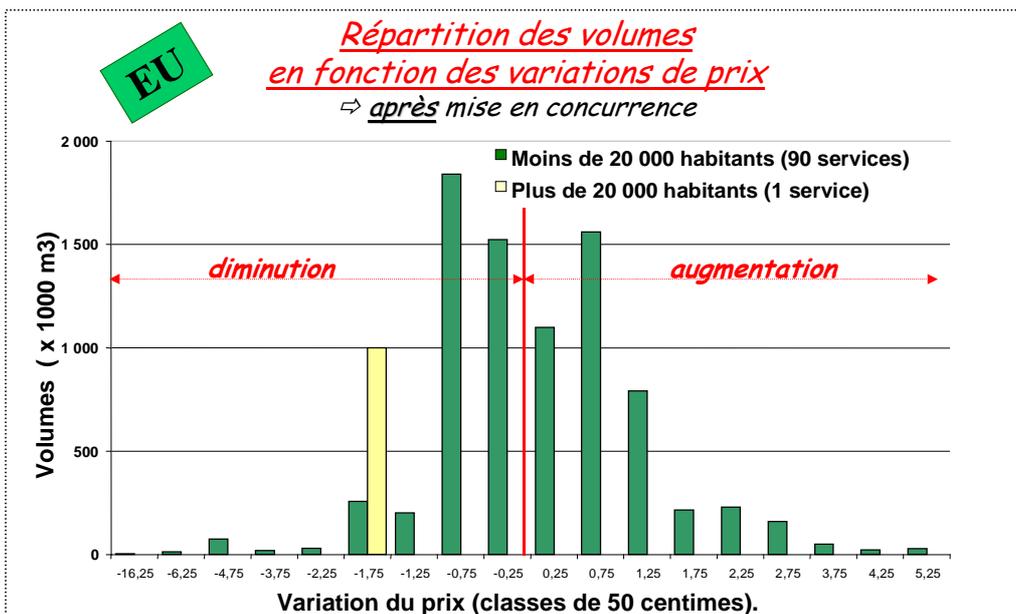
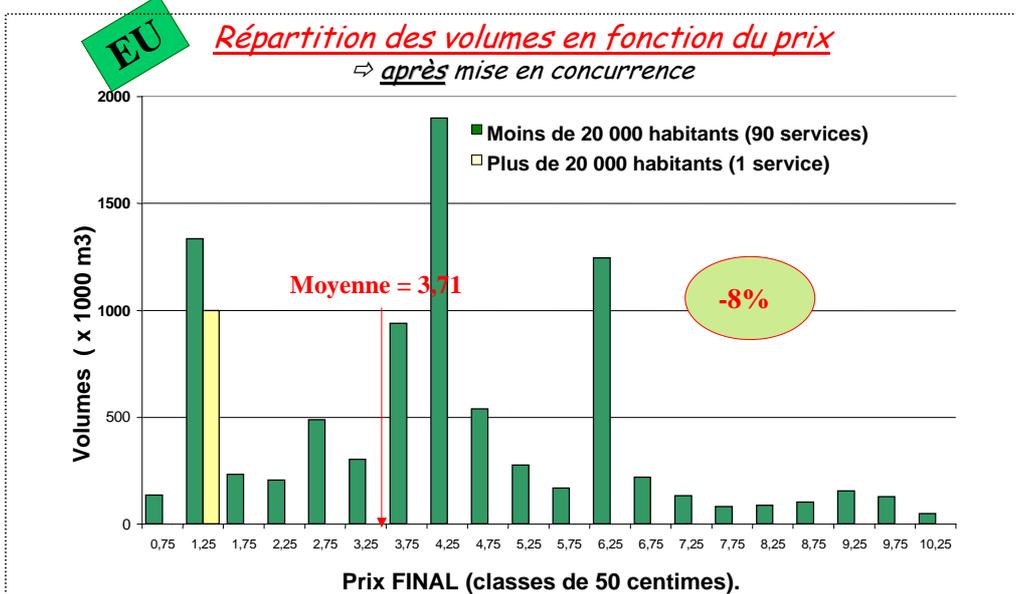
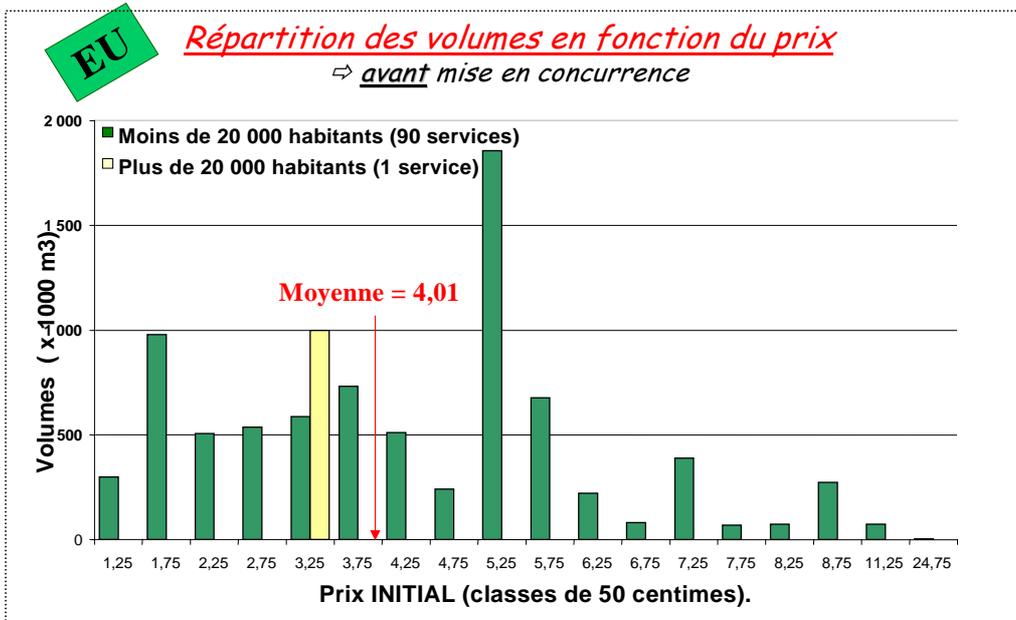




- Suite à la mise en concurrence, les services d'eau potable ont vu diminuer les tarifs délégataire de l'ordre de 10%.
- Cette baisse profite aux moyennes et aux grosses collectivités. Les collectivités de moins de 4 000 habitants connaissent une augmentation.

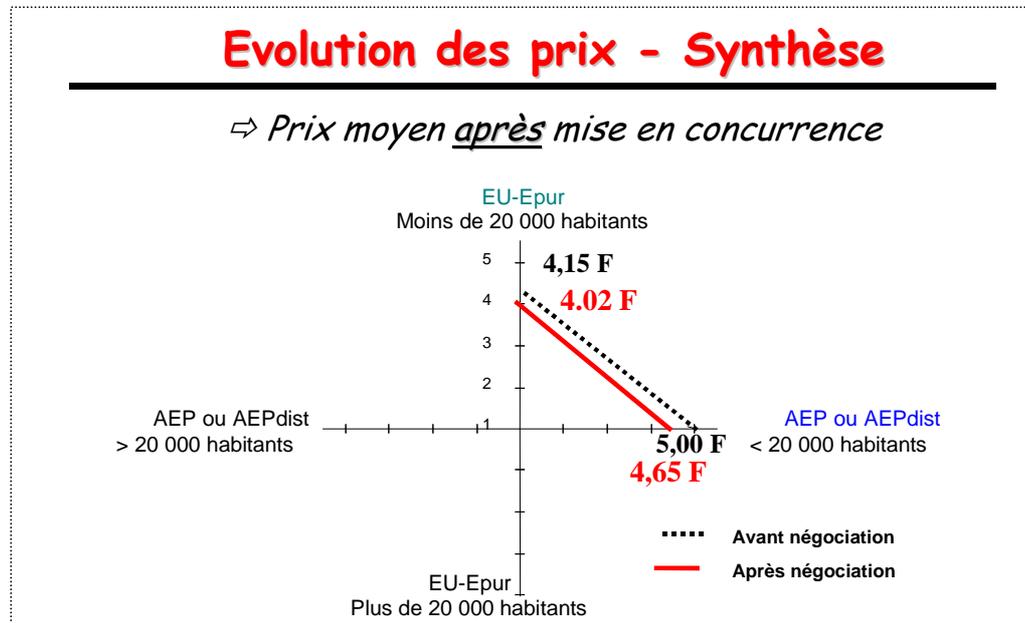
2.1.2 Assainissement





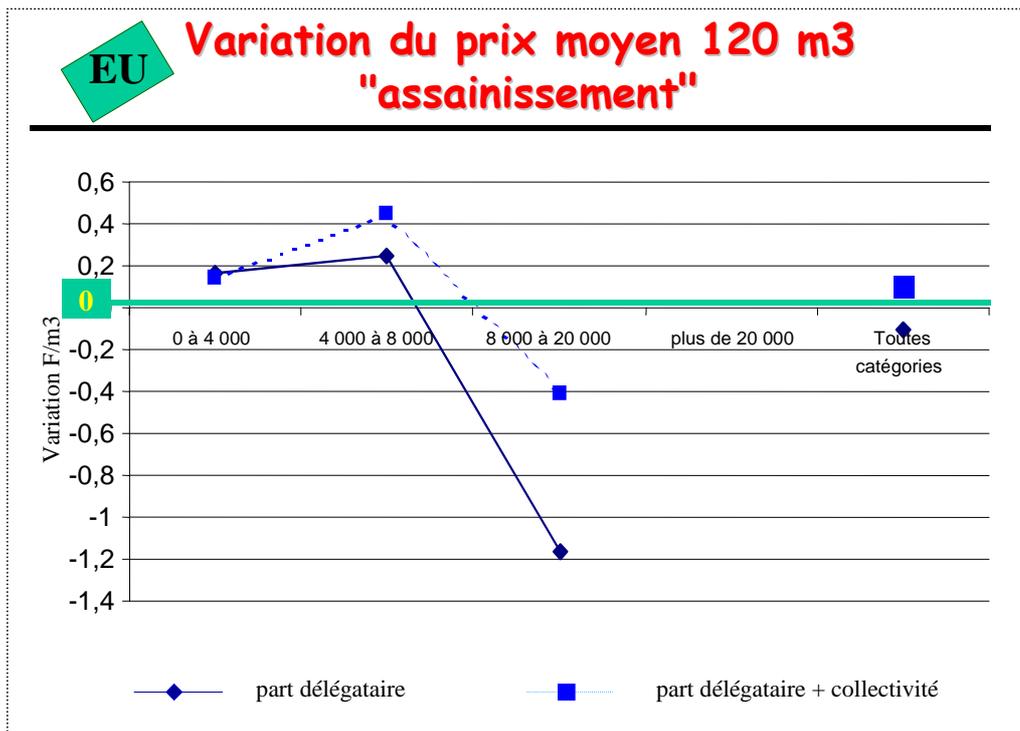
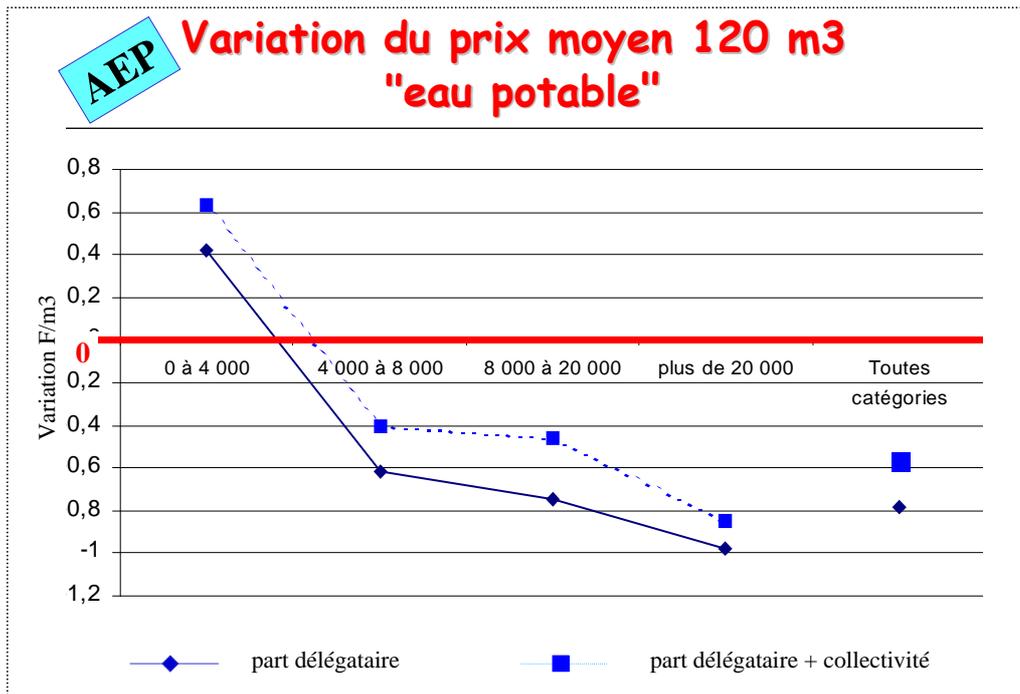
➤ Suite à la mise en concurrence, les services d'assainissement ont vu diminuer les tarifs délégataire de l'ordre de 8%.

2.1.3 Synthèse



➤ La mise en concurrence des services d'eau et d'assainissement a engendré des baisses du prix moyen HT délégataire. Par extrapolation, l'économie totale qui serait réalisée sur l'ensemble des procédures menées en 1999 serait de 60 millions de francs ; ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur et doit être manipulé avec précaution.

2.2 Variation du prix moyen HT calculé pour 120 m³

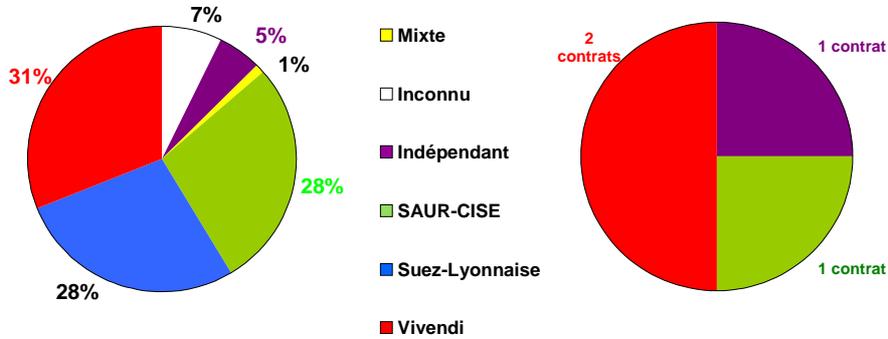


- Cette approche permet de mieux percevoir le prix total payé par un usager moyen (consommation de 120 m³).
- La baisse de la part délégataire touche, de façon plus importante, les collectivités de plus de 4000 habitants.
- Quelque soit la taille de la collectivité, la diminution du prix délégataire est en partie compensée par une hausse de la part collectivité (sauf pour les services d'assainissement de moins de 4000 habitants)

3. LES DELEGATAIRES

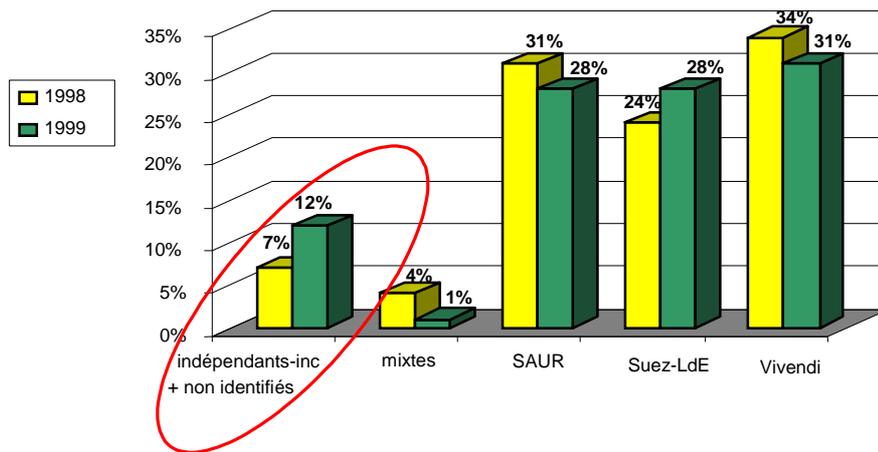
Répartition des services par délégataire

(nombre de services, avant mise en concurrence)



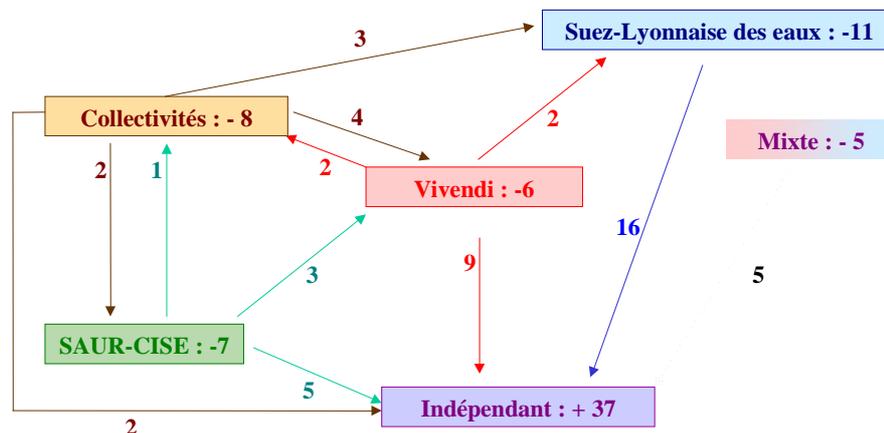
Zoom sur les services < 20 000 hab

(nombre de services, avant mise en concurrence)



Les Changements de délégataires

⇒ Les «Indépendants-Non identifiés» de plus en plus présents



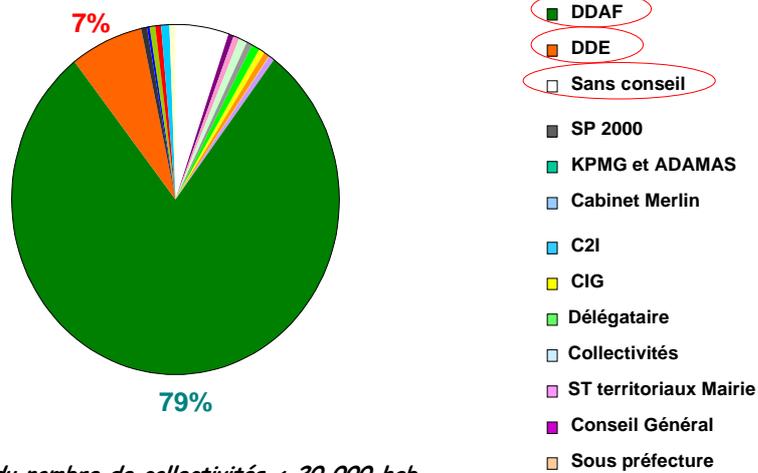
- L'analyse des mouvements de délégataires issus de la mise en concurrence met en évidence une présence de plus en plus forte des délégataires indépendants.
- Dans 82% des services les délégataires ont été reconduits.

4. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE "LOI SAPIN"

Quatre bonnes raisons de prendre conseil...

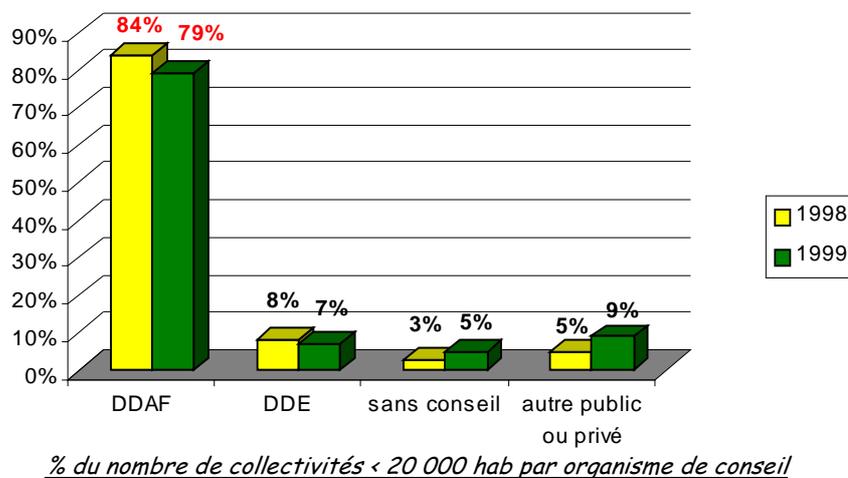
- ☞ Une procédure complexe
 - ☞ Un manque de concurrence
 - ☞ Une responsabilité politique lourde
 - ☞ La peur d'un contentieux

Qui conseille les collectivités ?

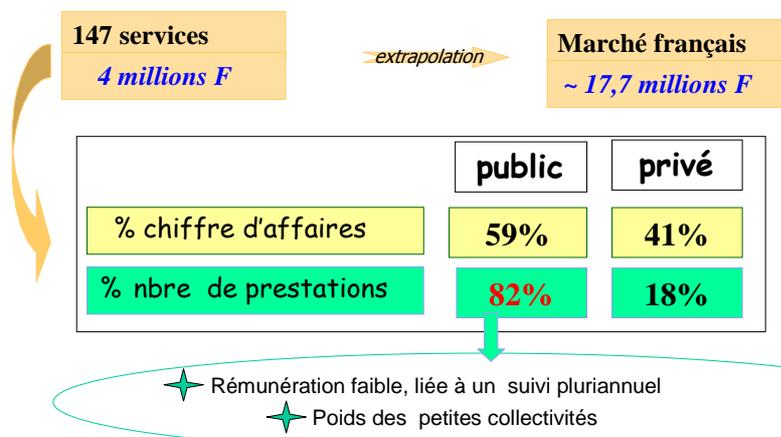


- L'analyse des prestations de conseil reposant sur un échantillon de 147 collectivités, les résultats doivent être interprétés avec précaution.
- Plus de 80% des collectivités conseillées font appel aux prestataires publics.

Maintien de la position des services de l'Etat



Analyse du marché du conseil pour la procédure "Loi Sapin" menée sur les services d'eau et d'assainissement en 1999



➤ Forte différence de prix de la prestation pour les petites collectivités (facteur 3)

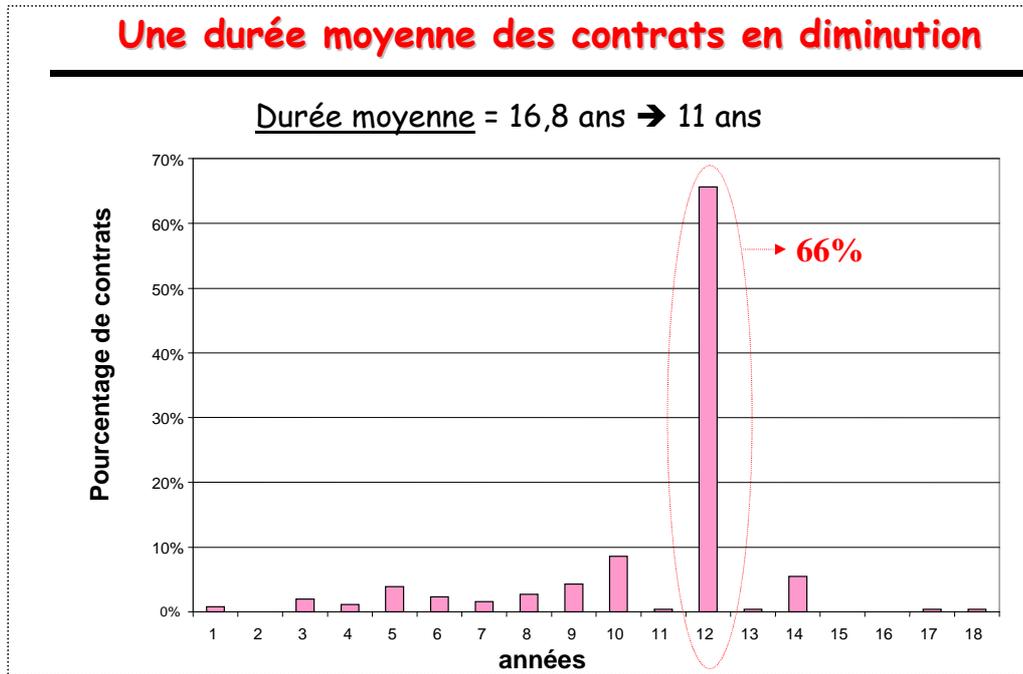
- ⇒ Les privés interviennent peu – les prix ramenés à l'habitant sont dissuasifs
- ⇒ Rôle important des services de l'Etat

➤ Tarifs plus faibles du conseil public

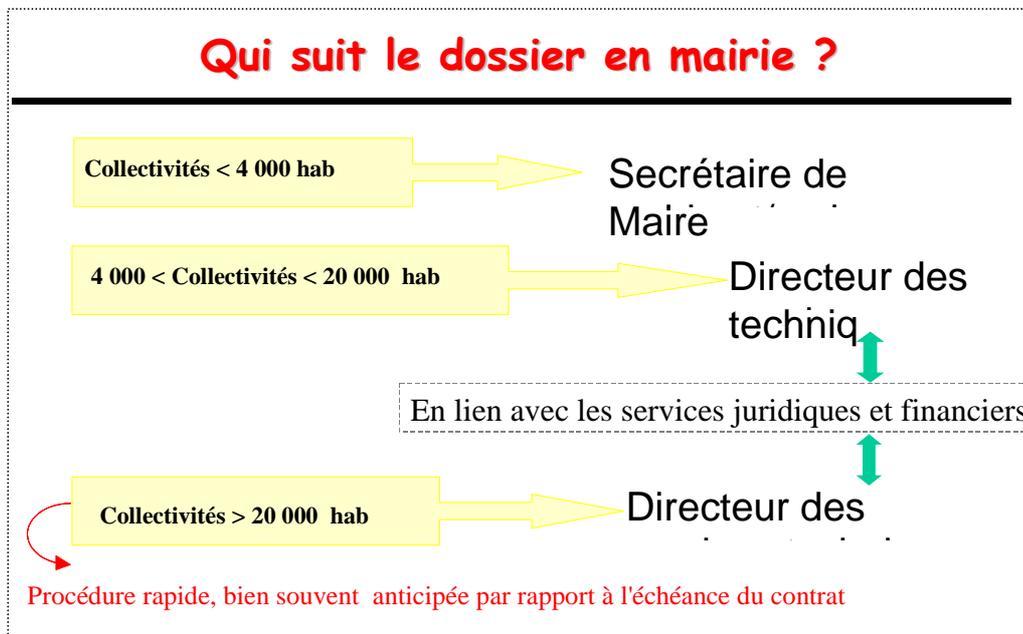
- ⇒ Mission incluse dans une prestation de suivi pluriannuel, qui est facturée par ailleurs.

5. PROCEDURE ET JEU DE LA CONCURRENCE

5.1 Durée des contrats

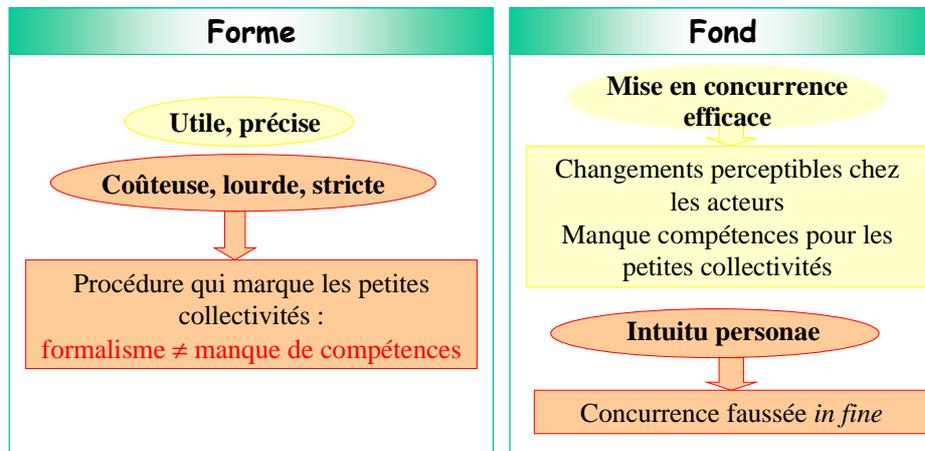


5.2 Les collectivités face à la procédure



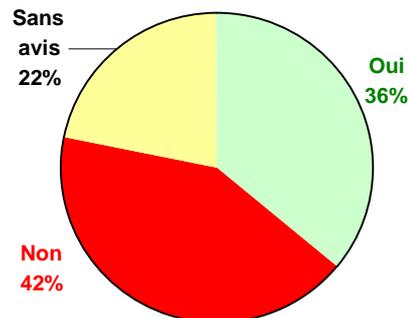
Perception de la procédure par les collectivités?

⇒ Variable selon la taille de la collectivité



Perception de la procédure par les collectivités?

⇒ « Avez vous le sentiment d'une concurrence réelle ? »



La concurrence

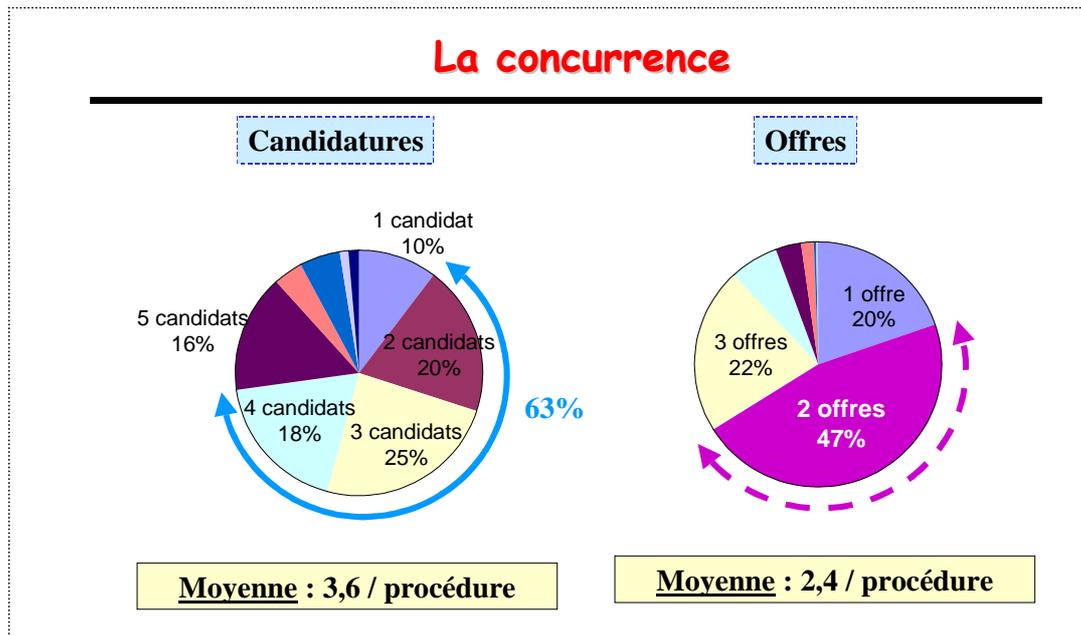
Régie ⇒ Affermage

- Concurrence réelle
- Tarifs peu élevés favorables à la collectivité
- Objectif de conquête d'un territoire, d'implantation
- Avec la « menace » du retour à la régie

Affermage ⇒ Affermage

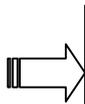
- Concurrence moins forte
- Mais variable selon les collectivités
- Arrivée des opérateurs indépendants modifie certaines attitudes

5.3 Procédure et concurrence



- ### Quelques tendances...
-
- ★ **Harmonisation des contrats au sein des grands syndicats**
 - ✓ objectif : retour à une gestion directe

 - ★ **Prise de conscience de l'intérêt de l'intercommunalité**
 - ✓ par les petites collectivités
 - ✓ mise en œuvre à suivre.....



- En moyenne, une procédure génère 3,6 candidatures et 2,4 offres. Un candidat sur trois se retire ou est évincé.

- 20% des procédures ne comptent qu'une seule offre, ce qui rend inexistant le jeu de la concurrence .

- Un certain nombre de collectivités envisage un retour à une gestion directe. Qu'il soit lié ou non avec un objectif d'intercommunalité, ce projet leur permet d'amplifier le jeu de la concurrence.

CONCLUSION

Evolution

⇒ Population

- Moins de procédures exploitables que l'année dernière
- Services > 20 000 hab très peu représentés

⇒ Tendances 1998 confirmées :

- Baisse de la durée du contrat
- Baisse du prix délégataire
- Emergence de nouveaux délégataires
- Prépondérance du conseil public

⇒ Nouveaux thèmes étudiés

- Prix total payé par l'utilisateur moyen (120 m³)
- Perception et jeu de la concurrence

L'étude met en évidence :

⇒ une baisse des prix moyens "délégataire"

↳ non négligeable

☆ eau potable: 5,06 F/m³ (-10%)

☆ assainissement: 3,71 F/m³ (-8%)

↳ mais qui touche peu les petites collectivités

↳ et qui est partiellement compensé par l'augmentation de la part collectivité

⇒ des délégataires indépendants

↳ de plus en plus présents

↳ qui pratiquent des prix bas

⇒ une demande de conseil prononcée par les collectivités